



COMMUNIQUE DE PRESSE

Berne, le 3 février 2021

Les villes plaident pour une politique active en faveur de la petite enfance au niveau fédéral

La politique de la petite enfance figure en bonne place sur l'agenda parlementaire: L'Union des villes suisses regrette que le Conseil fédéral, dans son rapport publié aujourd'hui, ne voie pas de nécessité d'étendre les activités de la Confédération dans ce domaine. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national traitera la politique de la petite enfance le 18 février. L'Union des villes suisses appelle le Parlement à faire enfin un pas en avant, à clarifier le rôle et la responsabilité de la Confédération et à s'impliquer dans la résolution des problèmes qui se posent.

Une bonne politique de la petite enfance sert le bien-être des enfants et des parents, accroît l'égalité des chances, favorise la conciliation de la vie professionnelle et familiale et profite ainsi à l'ensemble de la société. Elle comprend non seulement l'accueil extra-familial mais aussi un large éventail d'offres: services de santé, formations et conseils destinés aux parents, programmes de visites à domicile ou l'encouragement linguistique précoce. Les villes sont pionnières dans le domaine de la petite enfance. Elles garantissent des offres adaptées aux besoins et harmonisées de la naissance à la scolarisation.

Dans son rapport sur la politique de la petite enfance publié aujourd'hui, le Conseil fédéral en donne un bon état des lieux. Le rapport identifie également des possibilités de développement au niveau fédéral mais n'est pas très audacieux dans ce domaine et se limite à des ajustements mineurs dans le cadre juridique existant. Il faut saluer le fait que la Confédération se prononce en faveur d'une plus grande coordination entre les échelons de l'État et prévoit l'amélioration des bases statistiques.

Un article constitutionnel relatif à la politique de la petite enfance est nécessaire

Une coordination accrue et une base de données améliorée sont deux demandes que l'Union des villes suisses a également formulées dans son [document de positionnement](#). Celui-ci désigne des champs d'action, montre les avantages d'une politique de la petite enfance et formule d'autres revendications du point de vue des villes. En effet, une politique ciblée a besoin de plus que ce que le Conseil fédéral indique dans le rapport. Selon l'Union des villes suisses, il faut des responsabilités claires à tous les échelons de l'État. Un article constitutionnel qui formule la responsabilité commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes pour la petite enfance est nécessaire dans ce but. En outre, tous les échelons de l'État doivent apporter leur contribution financière et les villes doivent avoir un accès direct aux ressources financières fédérales.

Frais de crèche élevés: tous les échelons de l'État doivent participer

Toutefois, il existe également des questions et des champs d'action qui peuvent et doivent être abordés avant l'ajout d'un article constitutionnel, notamment en ce qui concerne le financement de l'accueil extra-familial pour enfants. La part des frais de crèche à payer par les parents est bien trop élevée. Les familles à faibles revenus n'ont pas les moyens de s'offrir ce service et il n'est souvent pas intéressant financièrement pour les familles de classe moyenne que les deux parents travaillent. Cela a un coût social élevé.



De manière à trouver des solutions, tous les échelons de l'État sont appelés à travailler ensemble à la recherche de solutions, si nécessaire avec la participation des employeurs. La Confédération devra aborder cette question dans le cadre de la stratégie nationale sur la conciliation de la vie professionnelle et familiale qui doit être adoptée au cours de la présente législature. Les villes sont tout à fait disposées à apporter leur expérience. Cependant, elles dépendent de la participation de la Confédération et des cantons et de l'implication des villes dans la discussion.

Le Parlement dispose d'une marge de manœuvre

C'est maintenant au tour de la CSEC-N de se pencher sur la politique de la petite enfance. Un certain nombre d'interventions sont sur la table et le rapport du Conseil fédéral en donne maintenant un très bon état des lieux. L'Union des villes suisses appelle les parlementaires à prendre la balle au bond et à fixer le cap au niveau fédéral pour une politique de la petite enfance conforme aux objectifs et aux besoins. Elle espère que le Parlement sera moins réticent que le Conseil fédéral et saisira l'occasion de faire avancer la politique de la petite enfance.

Informations supplémentaires:

Sami Kanaan, vice-président de l'Union des villes suisses et maire de Genève: 079 204 30 12

L'Union des villes suisses

L'Union des villes suisses représente et défend les intérêts et les revendications des villes, des communes urbaines et des agglomérations. Elle est la voix de la Suisse urbaine, où vivent près de trois quarts de la population et qui réalise 84% de la production économique du pays.